

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/06/92

**Objet** : 92 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association Les Sourdines à L'Huile pour l'organisation d'un concert à La Halle Michel Drucker.

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un concert à La Halle Michel Drucker,

### Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un concert conclu avec l'Association Les Sourdines à L'Huile, association domiciliée 52 rue Carnot, 50800 Villedieu Les Poêles, représentée par **Madame Nathalie AUPETIT**, en sa qualité de productrice, pour l'organisation d'un concert du groupe « **BLACK ORPHEUS** », qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, **le samedi 27 septembre 2025 à 20h30**, et ce pour un montant total de **1371,50 € T.T.C.**  
Pour cette représentation, une billetterie sera ouverte, sur le tarif 2025 « **Grille C** ».

Fait à Vire Normandie, le 17 juin 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250624-92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication : 25/06/2025

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

